

**Vœu relatif à la situation de la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon (FOCSS) et à la préservation de l'offre de petite enfance dans le 14<sup>e</sup> arrondissement**

**Présenté par Carine Petit, Valentin Guenanen et les élu·e·s de la majorité du 14<sup>ème</sup> arrondissement**

**Conseil d'arrondissement du 14<sup>e</sup> arrondissement de Paris**

**Considérant** que la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon (FOCSS), fondation centenaire de 120 ans, a été placée en redressement judiciaire en novembre 2025, à la suite d'importantes difficultés financières ;

**Considérant** que la FOCSS a annoncé, le 14 avril 2026, le lancement d'un plan de cession globale de l'ensemble de ses activités, les candidats à la reprise devant se manifester d'ici le 15 juin 2026, et que le Tribunal de commerce doit se prononcer d'ici octobre 2026 ;

**Considérant** que, dans le scénario le plus défavorable, une liquidation judiciaire pourrait être prononcée à l'automne, entraînant la fermeture de structures en pleine année scolaire ;

**Considérant** que la FOCSS est gestionnaire de 65 structures sociales et médico-sociales à but non lucratif, intervenant dans de nombreux champs essentiels : sanitaire, médico-social, petite enfance, protection de l'enfance, handicap, grand âge, formation et recherche, et qu'elle gère notamment une trentaine de crèches en Île-de-France ;

**Considérant** que la FOCSS s'attache à faire vivre des valeurs humanistes et de solidarité, réservant un accueil inconditionnel à toutes et tous — notamment les femmes, les enfants et les publics les plus vulnérables — et que son projet s'inscrit dans une histoire sociale et féministe forte, fondée sur l'émancipation, la dignité et le refus de faire de la santé une marchandise ;

**Considérant** que la FOCSS s'appuie sur l'engagement de 1 800 professionnels de santé, personnels soignants et administratifs, dont les compétences, l'expérience et la connaissance des publics accompagnés constituent des ressources précieuses pour le territoire, et que ces professionnels pourraient se retrouver sans emploi ;

**Considérant** que cette situation traduit l'extrême fragilité du secteur associatif, affaibli par un sous-financement chronique de l'État, notamment dans les secteurs sociaux et médico-social ;

**Considérant** que, dans le 14<sup>e</sup> arrondissement, la crèche Aquarelles, située 138 bis boulevard du Montparnasse, est directement concernée par ce plan de cession ;

**Considérant** que cette structure récente de 45 berceaux constitue la seule offre d'accueil de la petite enfance dans le secteur Vavin / nord du cimetière du Montparnasse, caractérisé par une insuffisance de places en crèches municipales et un éloignement des structures existantes, principalement situées au sud de l'arrondissement ;

**Considérant** que les possibilités d'accueil dans les arrondissements limitrophes sont difficilement accessibles et que les dérogations sont rarement accordées, renforçant ainsi la tension sur l'offre locale ;

**Considérant** que la qualité de la crèche Aquarelles repose sur l'engagement de professionnels qualifiés, investis et reconnus par les familles, et que les difficultés rencontrées ne relèvent pas du fonctionnement de la crèche elle-même, mais de la situation financière globale de la Fondation ;

**Considérant** qu'une reprise par un acteur privé à but lucratif pourrait introduire une logique de rentabilité susceptible d'entrer en contradiction avec les exigences de qualité d'accueil, d'accessibilité tarifaire et de bien-être des enfants ;

**Considérant** que la FOCSS joue également un rôle important dans le développement d'une offre de soins de proximité dans des zones prioritaires, notamment dans l'Est parisien, incluant des dispositifs spécialisés en santé sexuelle, périnatalité psychique et accompagnement des personnes âgées ;

**Sur proposition de Carine Petit, Valentin Guenanen et les élu·e·s de la majorité municipale, le conseil du 14<sup>ème</sup> arrondissement :**

- **Réaffirme son soutien** aux personnels de la FOCSS ainsi qu'aux usagères et usagers engagés pour la pérennisation des activités et le maintien des emplois ;

- **Maintient son attachement** a une offre de soins sociale, médico-sociale et périnatale accessible, solidaire et non lucrative sur l'ensemble du territoire parisien concerné, notamment dans l'Est parisien ;
- Demande que la **Ville de Paris**, en lien avec l'Agence régionale de santé, l'État et l'ensemble des partenaires concernés, assure une vigilance renforcée sur les conditions de reprise des structures, en veillant à la qualité des projets, à la continuité des missions et au respect des valeurs portées par la Fondation ;
- Demande que soit garantie la **continuité effective de l'ensemble des activités**, tant dans le champ sanitaire que médico-social et de la petite enfance, avec une attention prioritaire portée au maintien des places en crèche — en particulier la crèche Aquarelles dans le 14e — afin d'éviter toute rupture d'accueil pour les familles ;
- Demande que la situation des **1 800 salariés** fasse l'objet d'un suivi attentif, avec un objectif de maintien maximal de l'emploi et de sécurisation des parcours professionnels ;
- **Interpelle l'État**, l'Agence régionale de santé Île-de-France et l'ensemble des autorités compétentes afin que toutes les solutions soient explorées pour garantir la continuité des activités de la FOCSS, avec une priorité donnée à des repreneurs à but non lucratif ou issus du secteur public ;
- Demande enfin que **l'État, et notamment la ministre de la Santé**, mobilisent tous les leviers nécessaires pour préserver durablement l'offre de soins, d'accompagnement social et médico-social issue de la Fondation sur le territoire parisien.